

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour l'événement du Cantal Tour Sport Été 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** la proposition de convention de partenariat par le Conseil Départemental pour l'organisation du Cantal Tour Sport le 22 juillet 2025 sur le site du Lioran ;

**Considérant** que le Cantal Tour Sport est une manifestation itinérante sportive organisée par le Conseil départemental du Cantal, à destination du jeune public, permettant de découvrir des sites emblématiques du Cantal et de pratiquer gratuitement diverses activités sportives ;

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure et signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'organisation du Cantal Tour Sport Été 2025 qui aura lieu le mardi 22 juillet 2025 sur le site du Lioran ;

**Article 2 :** Que Hautes Terres Communauté s'engage à prendre en charge les repas du midi des bénévoles (environ 120 personnes) et à assurer le relais et la participation à la diffusion de la communication sur le territoire ;

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.